L'ACCOMPAGNEMENT GAD C'EST :

- Une solution de retour à l'emploi
- Une **équipe à votre écoute**
- Une démarche dynamique d'**insertion professionnelle**
- Une **découverte des filières** pour repérer **votre potentiel et construire** votre réseau d'entreprises
- La **clé** d'une **réussite**

CONTACTEZ-NOUS

RÉFÉRENTE MÉTIER :
SANDRINE MARIA
06 02 18 88 62
04 68 47 16 05
sandrinemaria@cfpm-formation.fr

COORDONATRICE :
ANNE MOREL
06 14 62 04 88
annemorel@cfpm-formation.fr

NUMÉRO SOLIS :
302

GARANTIE D'ACTIVITÉ

Départementale

Service à la personne
Hygiène & propreté

LA GARANTIE D'ACTIVITÉ, C'EST QUOI ?

C'est un dispositif financé par le conseil départemental en partenariat avec le CFPM permettant la découverte et une reprise d'activité dans l'un de ces 4 secteurs en tension :

- le grand âge
- la petite enfance
- le handicap
- l'hygiène et propreté

Ces découvertes sont rythmées par des temps d'expérimentation en plateaux techniques et de rencontres avec le monde de l'entreprise.

LA GARANTIE D'ACTIVITÉ, POUR QUI ?

Allocataires du RSA ayant un projet de retour à l'emploi dans les filières Service à la personne et Hygiène & propreté.

Être mobile est un atout supplémentaire pour favoriser l'atteinte de vos objectifs.

LA GARANTIE D'ACTIVITÉ, QUEL OBJECTIF ?

La garantie d'activité a pour vocation de favoriser :

- L'émergence d'un projet professionnel dans les 4 filières proposées
- Les mises en situation professionnelle
- Les pratiques d'intermédiation sur le marché du travail
- L'acquisition des gestes techniques et postures professionnelles

Essayez un nouveau secteur porteur d'emplois !

LA GARANTIE D'ACTIVITÉ, COMMENT ADHÉRER ?

Positionnement par lettre d'orientation de votre référent RSA.

LA GARANTIE D'ACTIVITÉ, QUELLES MODALITÉS ?

Un accompagnement en 3 étapes :

- Etape 1 : Une découverte des filières et spécialisations (8 semaines)
- Etape 2 : La validation d'un projet et la possibilité d'engager un parcours de professionnalisation.
- Etape 3 : Un coaching emploi pour sécuriser le parcours.